

REPUBLIQUE
FRANÇAISE

COMMUNE DE LARRINGES

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

DEPARTEMENT DE
HAUTE-SAVOIE

Séance du 3 mars 2026

Délibération n°
20260303-05

L'an deux mille vingt-six et le trois mars à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Georges BLANC, Maire.

Nombre de Conseillers
En exercice 15
Présents 13
Votants 14

Présents : M. BLANC Georges, Mme METRAL Laure, M. CHESSEL Pascal, Mme CHESSEL Christelle, M. GRAS Jean-François, M. BOCHATON Philippe, Mme SERVOZ-COCHARD Nadine, Mme SERVOZ Nathalie, Mme GUYOT Patricia, M. DELEVAUX Jean-Jacques, M. BOCHATON, Mme LAINÉ Delphine, Mme GRIVEL Allma.

Date de la convocation
17 février 2026

Absents : M. COLLIARD Ervé (pouvoir à M. BOCHATON Philippe), M. COLLIARD Jean-François.

A été nommé secrétaire : M. GRAS Jean-François.

OBJET

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS – EXERCICE 2026

Acte rendu exécutoire
après télé-transmission
en Sous-Préfecture le

- 4 MARS 2026
et mise en ligne sur le
site internet de la
commune le

- 4 MARS 2026

Le Maire

Georges BLANC



Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2121-29 et L 2321-1,

Vu le vote du budget primitif relatif à l'exercice 2026 intervenu ce jour,
Considérant l'importance pour la vie locale de l'apport et du rôle des associations « loi 1901 », de la participation des citoyens à la vie de la cité, des liens d'amitié et de fraternité tissés entre tous,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'exception de Laure METRAL, qui, étant intéressée, ne participe pas aux débats et au vote,

Décide de verser aux associations pour l'exercice 2026, les subventions telles que figurant ci-dessous :

Banque alimentaire	300.00 €
Ecole de Musique Neige Soleil	500.00 €
Restaurants du cœur	300.00 €
Association Ecole de Larringes	350.00 €
Association des Donneurs de sang	300.00 €
-Champanges/Larringes/Vinzier-	
UNC Alpes – section Gavot	400.00 €
Association des Parents d'Elèves	2 000.00 €
Gavot Déclic	100.00 €
Gavot Loisirs	100.00 €
Jeunesses Musicales de France	300.00 €
C. C. A. S.	3 000.00 €

Ainsi fait et délibéré en Mairie les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme.

Larringes, le 3 mars 2026

Le Maire

Georges BLANC



Le Secrétaire de séance

Jean-François GRAS